



# COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

## JEUDI 22 MAI 2014 à 20H

---

### Présents :

**Guy PANOUILLOT** (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancs) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS / Cie Le Blanc archer) ; **Philippe TROUVE** (Trésorier OMS) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancs) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Jean-Pierre GROLIER** (Membre OMS - Pétanque blanche) ; **Alain PASQUER** (Maire du Blanc) ; **Mrs CAMARD** et **DEVAUX** (Billard club blancs) ; **Philippe BUCHMANN** (Ass. 42 kms 195) ; **Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc) ; **Danie BUSZ** (Boule sportive blanche et CSLG) ; **Anthony HERMANT** (Judo club blancs) ; **Isabelle TAVENOT** (Tennis club blancs) ; **Stéphanie BACHER** (Ass. Jeanne d'Arc) ; **Mrs PONTON** et **FRONTERA** (Tir sportif blancs) ; **Fanny DENISARD** et **Manuel ULIBARRI** (Ecole française de parachutisme LB) ; **Pascaline VANBAELEN** (Karaté jitsu clubs budo) ; **Jeanne GLENISSON** (Ass. Blanche de horse-ball et Ass. Equestre Epineau LB) ; **Cyrille BAPTISTE** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Jacky FAURE** (BPA) ; **Vinciane LEROY** (A.S. Collège Ménigouttes) ; **Mmes BARBIER** et **SEUTIN** (Brenn'Fitness) ; **Alain MOULENE** (Vélo club blancs section VTT) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancs) ; **Fabrice PICHARD** (Rugby club blancs) ; **Robert BARTHE** (ASSG basket) ; **Alain MICHEL** (Le Blanc athlétisme) ; **Jérôme BECCA VIN** (Canoë-kayak club LB) ; **Jérémy DESSENON** (Club d'escalade de la région blanche) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de table Brenne LB) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancs) ; **Etienne CHORLAY** (Amis cyclos blancs) ; **Jean-Louis CHEZEAUX** (A.S. Collège Sainte Anne et Club de plongée du Blanc) ; **Florence COMINET** (Gymnastique volontaire blanche) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins, Volant Blancs et Centre culturel) ; **Alain CHANCEL** (USB Foot) ; **Alain PERREARD** et **Etienne BUCHMANN** (Conseillers municipaux – commission sports) ; **Claude GOUDIN** (Commissions OMS) ; **Dominique JACQUET** (Service des sports municipal) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative) et **Aurélien CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : Dr Bruno SOULET (OMS/Responsable CMS) ; André BECAULT (CAR.G.A.C.) ;

Absents : Association Lycée Pasteur au galop ; Association de recherche et de transmission du taïji quan ; Roller club blancs ; Rallye team blancs ; Moto team blancs ;

### **I/ Accueil des associations sportives et des personnalités**

#### a- Accueil des associations sportives

Robert VIEILLERIBIERE fait l'appel des associations sportives. Les associations peuvent parler de leur(s) manifestation(s) à venir si elles le souhaitent.

- Attelage Blancs : Mme BRUNET, présidente, informe que l'association organise un concours le 3 août prochain aux écuries de Villeneuve à Rivarennes. Un marché de pays sera également sur place.

- Base de plein air : Jacky FAURE, président, explique que la ferme pédagogique fonctionne très bien. Il précise que la BPA est membre d'une association de pérennisation de la poule noire du Berry.

- Association Jeanne d'Arc : Mme BACHER, présidente, annonce que le gala de fin d'année aura lieu le samedi 28 juin à partir de 20h30 au gymnase Jean Moulin.

- Canoë-kayak club Le Blanc : M. BECCA VIN, représentant de l'association, prend la parole. L'association débute la saison de location. La saison devrait être pérenne. Le club organisera plusieurs descentes de nuit en locatif.



- Ecole française de parachutisme Le Blanc : Manuel ULIBARRI prend la parole et se présente. Il est le nouveau directeur technique adjoint de l'école. L'école va accueillir une coupe de France de Précision d'Atterrissage (juin 2014). Des manifestations et des animations de différentes disciplines sont organisées en 2014. L'école accueille, pour la deuxième année consécutive, des équipes de France de voile contact pour s'entraîner et se préparer pour participer aux championnats du monde qui auront lieu en août 2014. En août, lors du week-end du challenge de PA, des baptêmes d'hélico seront proposés le dimanche.
- Club des dauphins : Samuel SAUDRAIS, président, signale que le 2<sup>e</sup> meeting de la Brenne organisé par le club a eu lieu les 17 et 18 mai à la piscine des Ménigouttes ainsi que la nocturne aquatique le samedi soir avec la participation du club de plongée, de tir sportif blancois et de Brenn'fitness. Deux pentathlètes membres de l'équipe de France étaient présents tout au long du week-end. Tout s'est bien passé.
- Club d'Escalade de la Région Blancoise : M. DESSENON, président, souligne un problème au Rocher de la Dube. Un faucon pèlerin aurait niché sur le rocher donc le club ne peut utiliser qu'une petite partie. Il y a une interdiction partielle d'utilisation. Le site est surveillé. Les portes ouvertes du club, qui auront lieu fin juin, risquent d'être annulées. Le club et le comité départemental d'escalade n'ont pas pu rééquiper le rocher comme c'était prévu en mai et juin. Ce sera fait en septembre/octobre. Le président du club recherche des bénévoles pour aider.
- Judo club blancois : Anthony HERMANT, secrétaire adjoint du club, annonce que la fête du club aura lieu le samedi 28 juin prochain à 18h au dojo. Il remercie l'OMS et la Municipalité pour le prêt du gymnase Jean Moulin le 11 mai dernier pour le tournoi des Saints de Glace qui s'est bien déroulé.
- Le Blanc Athlétisme : Alain MICHEL, président, fait part de l'organisation d'un trail (7, 14 et 21 kms) le samedi 7 juin prochain à Ruffec.
- Volleyball blancois : Robert VIEILLERIBIERE, président, indique que les finales de volley-ball ont eu lieu le samedi 12 avril dernier au gymnase Jean Moulin. Elles se sont bien déroulées mais le public était très clairsemé.
- Pétanque blancoise : Jean-Pierre GROLIER, président, annonce les 3 x 12h de pétanque du 13 au 15 juin prochain. Une triplète « cadet », sortie de l'école de pétanque, est championne de la Ligue. Elle disputera les championnats de France à Soustons au mois d'août.
- Tennis club blancois : Isabelle TAVENOT, présidente, informe que le club organise une kermesse le samedi 24 mai au stade Vélodrome. Une série de tournois adultes, séniors et enfants aura lieu du 10 au 23 juin.
- Tir sportif blancois : Jean-Emmanuel FRONTERA, trésorier, évoque que leur tournoi « Jacky Courault » des 10 et 11 mai a eu une bonne fréquentation (participants de plusieurs régions). Tout s'est bien passé.
- Vélo club blancois : M. MARTINO, président, et M. MOULENE, responsable section VTT, annoncent que la randonnée VTT « La Blancoise » aura lieu le dimanche 8 juin avec trois parcours différents (20 kms = parcours familial, 40 et 55 kms = parcours techniques) et la réunion de demi-fond aura lieu le samedi 26 juillet 2014 au stade Vélodrome.

Guy PANOUILLOT prend la parole et informe qu'une fédération des bénévoles existe et propose une assurance pour les petites associations (-50 licenciés).

Le Président fait la lecture des excusés.

### b- Accueil des personnalités

La parole est donnée à Alain PASQUER, Maire du Blanc (élu cette année). Alain PASQUER remercie Guy PANOUILLOT.

Didier CIRET reste maire-adjoint chargé des sports au sein du conseil municipal.

Une commission n'a pas été créée au sein de la Municipalité puisqu'il y a l'OMS. Le Maire souhaite que ce fonctionnement continue de cette manière.

Des conseillers ont été désignés pour représenter la Municipalité à l'OMS :



Etienne BUCHMANN, Alain PERREARD, Stéphane CAILLAUD (absent ce soir) ; Didier CIRET et Georges MARTINO.

Guy PANOUILLOT reprend la parole et souhaite la bienvenue au comité directeur à M. BUCHMANN et à M. PERREARD.

Il précise que trois réunions sont organisées dans l'année par l'OMS : deux comités directeurs (un fin octobre début novembre et l'autre fin mai) et une assemblée générale (fin janvier en principe). Une remise des récompenses a lieu en février au gymnase Jean Moulin.

Les convocations et invitations sont envoyées par mail.

## **II/ Présentation du bureau de l'OMS suite à l'assemblée générale du 5 février 2014**

Président : *Guy PANOUILLOT*

Président d'honneur : *Pierre GRIGNARD*

Vice-président : *Robert VIEILLERIBIERE*

Secrétaire : *Rémy LOISEAU*

Trésorier : *Philippe TROUVE*

Membres : *Philippe PASQUIERS, Bruno SOULET, Jean-Pierre GROLIER (nouveau membre)*

Membres de droit : *Didier CIRET, Georges MARTINO.*

## **III/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 28 novembre 2013**

Avant de passer au vote, le président rappelle que les comptes-rendus ne sont plus transmis : ils sont consultables sur place (à la Maison des Sports) ou sur le site internet de l'OMS.

Contre : 0 ; Abstention : 0.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

## **IV/ Installations sportives**

- *Rythmes scolaires*

A compter de septembre 2014, les rythmes scolaires seront mis en place. La Communauté de communes Brenne Val de Creuse a la compétence de ce projet.

Guy PANOUILLOT et Audrey FAURE (responsable de cette commission à la communauté de communes) se sont rencontrés à ce sujet.

Un courrier a été envoyé aux associations sportives par la communauté de communes pour savoir quels seraient les clubs intéressés pour intervenir durant ces créneaux ?

Guy PANOUILLOT fait la lecture des clubs qui ont répondu : Pétanque blancoise, USB Football, Judo club blancois, Handball club Le Blanc ; Tennis de table Brenne Le Blanc, Club des dauphins, Tennis club blancois.

Ces rythmes scolaires vont s'organiser les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h15 (Départ des écoles à 15h15 et retour aux écoles pour 16h15 ; lundi et jeudi = écoles ville haute ; mardi et vendredi = écoles ville basse). Les écoles seront prioritaires sur ces créneaux.

Certaines installations sont demandées pour être mises à disposition des écoles : gymnase Jean Moulin (mardi et vendredi), Dojo (lundi et vendredi), Piscine des Ménigouttes (lundi et mardi) et salle de tennis de table (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Une réunion aura lieu en septembre pour rappeler les différentes règles (L'intervenant vient à l'école, fait l'appel, va sur l'installation sportive à pied ou en car avec les enfants, effectue l'activité et revient avec les enfants à l'école à pied ou en car.). Il sera possible pour certaines disciplines (tennis par exemple) d'intervenir dans le cadre/la cour de l'école et non sur une installation sportive. Des activités auront lieu également sur le terrain de sports à côté de l'école George Sand. Didier CIRET informe qu'il sera possible d'utiliser les pelouses autour de la gare car les terrains bords de Creuse sont trop éloignés si les enfants et l'intervenant se déplacent à pied.

Pour libérer un peu le gymnase Jean moulin, il a été demandé de prendre des créneaux au gymnase Pasteur sur le temps scolaire (sports).

La tranche d'âge concernée par les activités des rythmes scolaires est de 6 à 11 ans (CP au CM2).



Les demandes d'installations sont des demandes maximales. Tout ne sera pas forcément pris car il ne faut pas oublier le fonctionnement des autres scolaires.

Il faut différencier les créneaux demandés en temps scolaire (sport) et les créneaux demandés pour les rythmes scolaires.

Guy PANOUILLOT propose qu'une réunion soit mise en place le lundi 2 juin à 17h15 à la Maison des Sports avec le Lycée Pasteur, les collèges, les différents directeurs d'écoles maternelles et primaires du Blanc, Philippe PASQUIERS, Audrey FAURE, Mme CHAUDAGNE, Didier CIRET et l'OMS.

Un courrier de convocation sera envoyé à chaque établissement scolaire : ce sera à lui de déléguer une personne pour participer à cette réunion. La présence de tous est obligatoire (représentants du lycée et des collèges ainsi que les directeurs d'école) afin de pouvoir fixer ce qui sera pris ou non dans le temps scolaire, etc... par les écoles blancoises (Créneau gymnase des Ménigouttes pour la ville haute le lundi en même temps que leur créneau du cycle apprentissage à la piscine, par exemple) car Philippe PASQUIERS établira la répartition des installations sportives avec les collèges et le lycée fin juin début juillet. Le président de l'OMS insiste à nouveau sur le fait que la présence de tous est obligatoire : si un établissement scolaire n'est pas représenté à cette réunion, il ne sera plus prioritaire.

Les créneaux définis seront ensuite transmis au Lycée et aux collèges. Ils pourront établir leur emploi du temps en prenant en compte les créneaux bloqués pour les écoles et pour le nettoyage de chaque installation sportive.

Un autre souci se présente : Lors de son assemblée générale, l'OMS avait dit qu'il n'y aurait plus de périodes P et Q, mais seulement des périodes T. La communauté de communes va fonctionner avec les périodes P pour les rythmes scolaires. Ce sera compliqué d'autant plus que le lycée qui habituellement fonctionne avec des créneaux de 15h à 17h en période T, ne pourra pas bénéficier de tous les créneaux.

Didier CIRET précise que 15h15 c'est l'heure de la prise en charge des enfants par les intervenants. Ils seront sur l'installation (gymnase par exemple) vers 15h30 et devront repartir à 16h pour être à l'école à 16h15. Il faut que ce soit précisé par la communauté de communes.

L'installation sportive pourra être disponible dès 16h.

Robert BARTHE demande si l'intervention des clubs sera rémunérée ? Guy PANOUILLOT rappelle que sur le document envoyé à tous les clubs par la communauté de communes, il était demandé de noter ce que chaque club prendrait financièrement pour son intervention mais cela ne veut pas dire que ce sera accordé.

L'intervention des clubs durant ce temps est rémunérée. Le tarif n'est pas encore fixé par la CDC.

Alain PASQUER prend la parole en tant que président de la communauté de communes Brenne Val de Creuse par rapport aux rythmes scolaires. Il précise que c'est une loi et que la communauté de communes l'applique. « On s'est donné un an de réflexion. Ces rythmes scolaires n'ont pas été appliqués dès la rentrée de septembre de 2013 car il a été considéré que cela était trop tôt, trop rapide. Je vais vous donner mon sentiment personnel, et qui est largement partagé par beaucoup, y compris par Didier Ciret, sur cette mise en place. »

Il a été vécu avec beaucoup d'associations présentes ce soir les APE, les APS, les ARVEJ, les contrats bleus, les sites pilotes. Il rappelle que Le Blanc était l'un des 70 sites pilotes évalué sur le plan national de l'aménagement des rythmes. A l'époque, la Municipalité a fait venir de grands spécialistes de la chronobiologie qui sont François TESTU et Hubert MONTAGNER.

Alain PASQUER pense que cette réforme n'est pas bonne en termes de rythme de l'enfant. Le rythme scolaire, c'est autre chose.

Il s'avère qu'il sera difficile pour certaines activités d'effectuer quelque chose avec un temps peu suffisant. Ces rythmes vont créer de la suractivité, de la fatigue notamment chez les plus petits qui gagneraient à ne rien faire plutôt que de faire des activités à tout prix. Les parents ne seront pas forcément d'accord pour que les enfants arrêtent leurs activités hors temps scolaire qu'ils pratiquaient déjà dans le cadre des associations.



Tout ceci n'amènera pas un bon résultat sur le rythme de l'enfant.

« Il faut appliquer cette réforme mais au fur et à mesure, il sera peut être possible de trouver des intérêts à l'aménagement de ces rythmes, de les amender, de les modifier, de les améliorer ensembles. Il n'y a pas non plus que des activités à caractère sportif. Il y en aura à caractère culturel. »

Les personnels de la communauté de communes ont marqué un intérêt à cette action dans la mesure où ils sont sur place dans les écoles. Il y a des personnes qui ont un CPA petite enfance, qui sont ATSEM, qui ont aussi des qualifications diverses et variées (en matière de bibliothèque, de lecture par exemple) et qui mettront leurs compétences au service des enfants. Le sport est un aspect important mais n'est pas le seul. C'est pour cela qu'il faut attendre le résultat au bout d'une demi-année environ.

Il y a bien sûr des financements. Sur le Blanc, ces temps dans les écoles seront considérés comme un centre de loisirs. Ils se nomment les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). L'ensemble des activités des enfants sera globalisé et assimilé à un centre de loisirs, ce qui permettra d'avoir accès aux aides financières de la CAF. Il y aura donc une aide de 0,50 euros par enfant par heure d'activités réparties sur les 36 semaines scolaires. S'ajoutent ensuite les 50 euros de l'Etat par enfant et par an ainsi que 40 euros supplémentaires pour les communes qui sont considérées en ZRR (Zone de revitalisation rurale défavorisée). Les 28 communes de la communauté de communes ne sont pas toutes en ZRR, notamment la ville du Blanc. Etant donné qu'il y aura des aides, il n'est pas question que les clubs interviennent à titre gracieux sauf si c'est leur souhait. Ils seront rémunérés. Différentes propositions de rémunération ont été faites par les associations à la communauté de communes. Alain PASQUER rappelle que les enseignants peuvent également prendre en charge les TAP et se faire rémunérer sur la base d'un tarif déterminé.

Claude MERIOT et Audrey FAURE se sont occupés du dossier pour le compte de la communauté de communes. Le dossier des rythmes scolaires est un dossier particulièrement lourd. Noémie BEAUCOURT sera en charge de coordonner en permanence les activités sur la ville du Blanc qui est la commune qui regroupe le plus d'enfants et le plus d'établissements scolaires dans la communauté de communes.

L'inspection académique a pris la décision et a réussi à avoir un quart de poste pour créer cette coordination de façon à tout faire fonctionner au mieux, même si cela ne sera pas facile.

Comment sensibiliser les enfants sur les terrains bords de Creuse alors qu'il y aura 30 minutes de perdues dans les transports, sur le temps d'habillage des enfants, etc... ? Alain PASQUER pense que ce n'est pas très sérieux.

Le ministre a indiqué que ces TAP pouvaient être regroupés en une seule demi-journée, c'est tout à fait possible. Ce sont les comités de pilotage des écoles qui décideront à l'avenir de modifier ou non l'organisation.

L'organisation actuelle est validée par l'inspecteur académique (qui a validé les projets), par le comité départemental de l'éducation nationale (instance décisionnelle à l'échelle du département), mais des aménagements seront possibles. Ces derniers seront certainement nécessaires d'après Alain PASQUER.

Francis TREMBLAIS, président du Tennis de table Brenne Le Blanc, demande comment les créneaux seront répartis par périodes de petites vacances à petites vacances ou par trimestre pour une classe ?

Didier CIRET prend la parole : les créneaux seront répartis par période (P) mais cela ne concernera pas seulement une seule classe.

Il rappelle à Francis TREMBLAIS que les TAP vont fonctionner comme un centre de loisirs. Les enfants seront tous regroupés et ensuite « dispatchés » sur différentes activités.

Les animateurs prennent les enfants en charge après l'école, les regroupent, font l'appel, les emmènent sur les installations sportives, effectuent l'activité et reviennent à l'école. Le tout en une heure, c'est très court.

Les enfants concernés seront âgés de 6 à 11 ans (mais pas forcément pour toutes les disciplines).

Francis TREMBLAIS redemande quelles seront les personnes convoquées à la réunion du lundi 2 juin 2014. Guy PANOUILLOT lui répète ce qui a été dit précédemment.



Cette réunion aura pour but de voir comment tout pourra être agrégé.

Cyrille BAPTISTE, professeur EPS du Lycée Pasteur, intervient et demande s'il faut apporter les créneaux dont le lycée aurait besoin ? Normalement, chaque établissement devrait savoir ce qu'il prend.

Guy PANOUILLOT répond que cela n'est pas nécessaire pour l'instant. Cette réunion est réalisée uniquement pour savoir comment tout peut être organisé en fonction des créneaux et périodes utilisés par les établissements primaires pour les TAP ; qui sera prioritaire sur les installations sportives : les créneaux pour les TAP ou les créneaux des autres scolaires utilisateurs ?

Il est évident que tous les créneaux demandés pour les TAP ne seront pas tous utilisés puisqu'actuellement la demande citée est maximale.

- Réservation des installations sportives pour les petites vacances scolaires

Il est rappelé que les installations sportives sont fermées pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, février et Pâques) sauf si les clubs demandent des créneaux.

Un courrier (avec date-butoir) est envoyé à tous les clubs pour qu'ils puissent faire leur demande de créneaux sur les installations sportives municipales.

En ce qui concerne l'utilisation de la piscine d'hiver, elle fonctionne autrement puisqu'il y a les stages de la base de plein air et les utilisateurs habituels. Une réunion particulière est effectuée avec tous ces utilisateurs.

S'il n'y a aucune demande pour une ou plusieurs installations sportives, elles sont fermées et des travaux peuvent être effectués car le planning de chaque installation sportive est envoyé à la Municipalité.

Lorsque des personnes utilisent les installations sans autorisation, l'assurance de la municipalité ne fonctionne pas. S'il y a des travaux sur l'installation, il peut y avoir des incidents si un club non prévu au planning décide de l'utiliser (exemple : l'entrepreneur disjoncte l'installation pour plus de sécurité car il n'a pas fini les travaux électriques et qu'il n'est pas présent. Si un club utilisateur remet l'électricité, il peut y avoir un accident = une personne peut être électrocutée). La responsabilité du club est mise en jeu.

Il est arrivé que des clubs ayant eu un refus d'utilisation d'une installation sportive, l'utilisent malgré tout.

Si l'OMS s'aperçoit qu'il y a encore des « utilisations sauvages » alors qu'un courrier de refus a été fait, l'OMS prendra des décisions vis-à-vis de ces utilisateurs.

Guy PANOUILLOT demande ce qui pourrait être mis en place pour éviter ces utilisations sauvages : interdire l'installation sportive toute l'année à ces utilisateurs ? ou appliquer une sanction financière ?

La plupart des représentants des associations présentes ce soir ne sont pas vraiment d'accord pour appliquer une sanction financière.

Jacky FAURE intervient en disant qu'il ne faut pas oublier que s'il y a un accident lors d'une utilisation sauvage (défaut d'assurance du club, pas d'assurance de la ville car installation fermée) cela coûtera bien plus cher qu'une sanction financière sans compter les diverses conséquences pour le club et le président.

Robert BARTHE réagit en disant qu'il est d'accord avec Jacky FAURE et qu'on ne peut pas non plus interdire l'accès à l'installation sportive au club pour le reste de la saison, cela pénaliserait les enfants.

Il est demandé à Guy PANOUILLOT si les utilisations sauvages arrivaient régulièrement ? Le Président de l'OMS répond que c'est le cas lors de chaque période de petites vacances scolaires.

Il rappelle également que pour toutes les réunions (répartition installations sportives, subventions de fonctionnement, etc...), un courrier est envoyé par mail au président, au trésorier et au secrétaire de chaque club.

Il insiste sur le fait que personne n'interdit aux clubs de fonctionner, il faut simplement que les règles soient respectées et que les clubs fassent leur demande de créneaux avant la date-butoir.





Des courriers ont été effectués dernièrement aux clubs par rapport à leur(s) utilisation(s) sauvage(s) : il a été spécifié que des sanctions seraient prises. Guy PANOUILLOT attendait qu'il y ait un comité directeur pour en parler avec tous les clubs pour connaître leur position.

Il est demandé, s'il serait possible de mettre en place un système d'avertissements ? Didier CIRET prend la parole et répond que non. S'il y a des travaux dans l'installation « fermée » et qu'il y a un accident à cause d'une utilisation sauvage, il y aura de gros soucis.

Il suffit de demander des créneaux afin qu'ils soient prévus sur les plannings. Il y a une commission à l'OMS, les règles ont été votées à l'assemblée générale et sont à respecter. Il faut également respecter les gens qui répartissent les installations sportives.

Le bureau de l'OMS va réfléchir au montant d'une sanction financière. Elle sera à voter à l'assemblée générale de l'OMS en janvier 2015. Il est précisé que l'effet sera rétroactif par rapport aux vacances de la Toussaint et aux vacances de Noël 2014.

Guy PANOUILLOT insiste sur le fait que les vacances scolaires débutent le vendredi soir après la classe. Le samedi fait donc partie des vacances scolaires (cette information est notée sur le courrier) : il faut faire une demande de réservation de créneaux.

La réservation des créneaux d'entraînement pendant les petites vacances scolaires est différente des matchs de championnat prévus au calendrier ou des matchs reportés (à cause des intempéries : installations sportives interdites). Il faut que l'OMS soit informé.

- Incivilités sur les installations sportives

Guy PANOUILLOT relate différents soucis qu'il y a pu y avoir depuis quelques temps sur les installations sportives :

- Portes de secours restées ouvertes après le départ des utilisateurs ;
- Vestiaires qui restent allumés ;
- Organisation d'une galette des rois sur l'installation sportive sans aucun nettoyage ensuite. Puis plainte que l'installation est sale ;
- Bouteilles en verre vides après un pot sur les installations ou à la maison des sports : il faut les récupérer et les enlever.
- Chaussures de ville (talons), poussettes, etc... sur le sol des gymnases lors de manifestations de clubs.

Il faudrait peut-être désigner une personne responsable de la vérification de ce genre de choses/de faits lors des manifestations.

« Nous sommes des gens responsables, des adultes. »

Il rappelle que l'utilisation des installations sportives blancoises est gratuite, c'est une chance. Il y a beaucoup de villes qui ne fonctionnent pas ainsi, où l'utilisation est payante.

Alain PASQUER ajoute que c'est payant mais ce n'est pas pour autant que les subventions sont importantes.

La parole est donnée à Didier CIRET.

La réfection de la piste d'athlétisme a été effectuée il y a 2 ans pour un coût de 780 000 euros.

Un parent d'élève a contacté Didier CIRET pour l'informer que pendant les cours de javelot du Lycée Pasteur, certains élèves plantent le javelot dans le revêtement de la piste (au bord de la pelouse) et le soulèvent pendant que le professeur a le dos tourné.

A partir de ce jour, la Municipalité (le Maire et le conseil municipal) a décidé d'interdire le lancer de javelot aux scolaires sur le stade des Ménigouttes. La Municipalité s'est battue pendant 10 ans pour obtenir une réfection de la piste, il ne s'agit donc pas qu'elle soit détériorée en si peu de temps.

Le lancer de javelot pourra être effectué sur les terrains bords de Creuse ou ailleurs mais plus sur le stade des Ménigouttes pour les scolaires.

Vinciane LEROY demande s'il est possible qu'une discussion ait lieu avec les enseignants avant d'interdire la pratique de cette discipline pour les scolaires.



Didier CIRET insiste en disant que c'est interdit et que c'est une décision municipale et non celle de l'OMS. Un autre problème avait été soulevé à propos de cette discipline : lorsque les javelots sont plantés dans la pelouse, ils doivent être retirés dans l'axe pour éviter de retourner un morceau de terre et pelouse.

M. BAPTISTE, professeur de sports au Lycée Pasteur, prend la parole et s'adresse à Didier CIRET. L'interdiction est donc mise en place par rapport au témoignage d'un élève ? Didier CIRET confirme et ajoute qu'il y a aussi les trous dans la piste pour le prouver.

M. BAPTISTE souhaite savoir sur quel créneau et avec quel professeur ce problème a eu lieu. Il pense que la sanction est disproportionnée et radicale.

Didier CIRET lui répond qu'il n'en saura pas plus car il ne souhaite pas que l'élève soit pénalisé par la suite.

Alain PASQUER annonce que dans la mesure où le souci a eu lieu en temps scolaire, rien n'interdit le chef d'établissement à demander à en savoir un peu plus sur le comportement des élèves.

M. HERMANT, représentant du judo club blancois ce soir, rappelle deux soucis au dojo : il y a un morceau de plancher cassé sous les tatamis et des tapis sont griffés.

Guy PANQUILLOT prend la parole : il y a beaucoup d'utilisateurs au dojo (judo, karaté, gymnastique volontaire, scolaires). Il faut savoir que des tatamis sont changés régulièrement mais qui sont ensuite déchirés. Il faudrait que les feuilles de présence soient remplies pour que les incidents soient signalés. Si elles ne sont pas remplies par tous les utilisateurs, ce sera le dernier utilisateur qui sera pénalisé. L'OMS ne perdra pas son temps à chercher qui a dégradé.

Un courrier avait été envoyé aux utilisateurs pour leur rappeler qu'il ne faut pas faire du judo (ou autre) en jeans ou autre vêtement qui a des boutons.

M. BAPTISTE intervient en disant que bientôt le dojo sera interdit aux scolaires.

Alain PASQUER rétorque qu'arrivé à un moment, il faut aussi comprendre un certain nombre de choses. Les installations sportives sont payées par les contribuables blancois et avec des subventions qui sont difficiles à obtenir. Il faut en prendre soin. Il faudrait aussi surveiller ces jeunes.

M. BAPTISTE comprend tout à fait que le comportement des élèves n'est pas acceptable mais pense que la décision est beaucoup trop radicale.

Alain PASQUER relate que les vestiaires du stade des Ménigouttes ont été refaits avec un règlement spécifique. Les incivilités : ce n'est pas nouveau. Il va falloir se mobiliser : si la mobilisation est la sanction immédiate, la municipalité fera de la sanction. Il y aura peut-être une prise de conscience. Les professeurs peuvent se concerter et voir entre eux une solution pour fonctionner. Ensuite ils pourront exposer leur solution à la Municipalité.

Il n'y a pas de raison qu'il y ait des incivilités globales et qu'elles ne soient jamais sanctionnées d'une façon comme d'une autre.

Didier CIRET rappelle qu'il y a quelques années, il a été rapporté qu'un but de foot a été transpercé par un javelot. Ce n'était pas vrai, ce n'était personne. Donc un jour c'est les vestiaires, un jour c'est les buts de foot, et maintenant c'est la piste.

Il précise que la Municipalité n'accuse pas le professeur présent lors du créneau puisqu'il n'est pas au courant. Le javelot pourra se pratiquer sur le stade annexe.

Alain PASQUER propose que les enseignants transmettent un message à leurs élèves : « Voilà le résultat du comportement d'un certain nombre d'entre vous : c'est de nous retrouver à effectuer le lancer de javelot sur un terrain annexe alors que l'on pourrait avoir le plaisir de le pratiquer sur une autre installation. Il y a combien de communes dans le département qui ont une piste de cette qualité ? ».

Mme BACHER, président de l'Ass. Jeanne d'Arc, informe qu'il y a quelques soucis depuis un mois environ au gymnase Pasteur. Des jeunes, qui habitent aux alentours, entrent dans l'installation pendant les entraînements. Ils ont également abîmé la porte centrale du gymnase Pasteur qui donne sur le terrain de basket à l'extérieur. Elle ne se ferme pratiquement plus. Elle relate quelques faits qui se sont produits pendant leurs entraînements malgré le passage régulier des entraîneurs





(excréments dans les poubelles, petits morceaux de papier dans le loquet du portail, il est arrivé qu'une des animatrices soit obligée d'appeler la gendarmerie, etc...).

Elle remercie Didier CIRET pour son intervention lors d'un entraînement pour remettre l'électricité.

M. BECCA VIN, représentant du canoë-kayak club blancois, remercie la municipalité pour le changement de la chaudière au club house. Il signale également des malfaçons dans le bois.

Guy PANOUILLOT rappelle qu'au gymnase Jean Moulin les noms et coordonnées téléphoniques des responsables de clubs, qui ont la clé de l'infrastructure, sont affichés. En cas de problème de fermeture, la personne présente doit contacter l'utilisateur précédent.

## **V/ Aide à la formation diplômante**

Actuellement, seuls trois dossiers ont été déposés.

Le judo devrait déposer une demande d'aide pour une formation concernant M. BABOT. L'ASSG basket devrait transmettre 2 dossiers prochainement.

La commission s'est réunie le mardi 18 février 2014. Neuf dossiers ont été étudiés :

- 2 formations BNSSA + PSE1 ;
- 1 formation BEES option football ;
- 1 formation ABC athlétisme ;
- 1 formation d'entraîneur d'athlétisme 1<sup>er</sup> degré des moins de 12 ans ;
- 1 CQP Assistant Moniteur Tennis ;
- 1 DES JEPS Tennis ;
- 1 Brevet Fédéral animateur de tir ;
- 1 Brevet Fédéral initiateur de tir.

## **VI/ Semaine du Handicap (novembre 2014)**

Un courrier a été envoyé à tous les clubs pour une conférence de Philippe CROIZON le samedi 22 novembre prochain. Elle aura lieu dans la salle des fêtes. L'entrée est libre mais une participation financière est toutefois demandée. Il n'y a pas de tarif imposé. Ces fonds récoltés seront pour l'association Handicap 2000.

Un autre mail a été transmis à tous pour éventuellement organiser des animations sur le site des Ménigouttes durant cette semaine.

L'organisation d'une semaine d'animation pour les scolaires est en cours. Une réunion a lieu le 26 mai 2014 à la Maison des Sports.

Une réunion avec les associations aura lieu le 12 juin 2014.

M. HERMANT (Judo club blancois) informe que Sébastien LE MEAUX, champion paralympique, interviendra sur les créneaux d'entraînements du judo le mercredi 19 novembre au dojo.

## **VII/ Mini-bus**

En novembre prochain, la convention du mini-bus prendra fin (3 ans). Guy PANOUILLOT et Didier CIRET ont rencontré un commercial de Visiocom.

Le démarchage débutera en septembre prochain. En premier lieu, les annonceurs actuels du véhicule seront sollicités.

Le mini-bus est au garage Occasion 36 pour le changement du rétroviseur droit. Il a été cassé par un autre véhicule la semaine dernière à un péage.

Le pare-brise sera remplacé prochainement puisqu'il y a une fissure côté conducteur. Il est en commande.

### **Rappel des consignes :**

Le plein de carburant et le nettoyage intérieur du véhicule doivent être effectués par chaque utilisateur. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Guy PANOUILLOT demande si effectivement les consignes sont bien transmises entre les présidents et les chauffeurs.



Samuel SAUDRAIS demande s'il est possible que le nouveau véhicule ne soit pas rehaussé ? A ce jour, le passage au péage coûte beaucoup plus cher.

Guy PANOUILLOT explique à Samuel SAUDRAIS qu'il y a trois possibilités :

- Le véhicule actuel est remplacé par un neuf, ce qui veut dire que les publicités seront chères.
- Le véhicule actuel est gardé et à ce moment là les publicités seront un tiers moins chères par rapport au départ.
- L'OMS achète le véhicule actuel.

L'OMS a choisi la deuxième possibilité : repartir avec le même véhicule avec le changement des annonceurs.

Didier CIRET informe que les nouveaux mini-bus ne sont pas rehaussés.

### **VIII/ Communication**

- Le Blanc Sports n°27 : revue distribuée dans différents commerces blancois et mis dans le casier de chaque association sportive de l'OMS.
- Site internet : les photos de la page d'accueil ont été changées : il apparaît une photo du roller, du rugby et de l'escalade.  
Guy PANOUILLOT demande aux clubs d'envoyer des photos en mouvement pour la mise à jour de la page d'accueil qui s'effectue tous les 6 mois environ.
- Annuaire des sports : un courrier est envoyé à chaque club (vers le 20/08) pour avoir les informations afin d'actualiser le document pour la prochaine saison.  
L'annuaire des sports est modifié grâce aux informations données par les clubs.

### **IX/ Forum des associations**

Au premier forum des associations, il y avait environ 40 associations. Pour cette 4<sup>e</sup> édition, il y en aura environ 60.

Certaines associations de l'OMS n'ont pas répondu :

Billard club blancois : voir avec le président.

L'association équestre l'Epineau Le Blanc se mettra avec le stand du horse-ball.

La boule sportive ne pourra pas participer car un concours a lieu le même jour.

Le canoë kayak et le tennis de table souhaitent participer au forum.

Guy PANOUILLOT informe M. BECCA VIN, représentant du club de canoë, qu'il pourra être possible d'effectuer des démonstrations sur le Creuse.

Le Moto team blancois, le Rallye team blancois et le Roller club blancois sont absents ce soir.

Un courrier sera envoyé très prochainement à toutes les associations participantes pour connaître les souhaits de matériel, pour proposer des animations, des idées de thèmes pour le débat du matin, etc...

Pour chaque association participante, le comité d'organisation a prévu une table, deux chaises et deux panneaux. S'il y a besoin de plus, le comité d'organisation fera en fonction des possibilités. Il est demandé aux associations, qui proposeront des démonstrations sur scène, d'être très précises : la durée de chaque animation devra impérativement être indiquée afin que le comité d'organisation puisse établir un programme au plus juste.

Il serait souhaitable de privilégier plusieurs passages de 5 minutes plutôt qu'un passage de 20 minutes.

Guy PANOUILLOT évoque rapidement l'organisation de l'installation des stands : vendredi 5/09 : 16h à 19h ; samedi 6/09 : 8h à 9h45.

Il annonce le déroulement de la journée du samedi 6 septembre :

- 10h à 12h : débat ;
- 12h : verre de l'amitié ;
- 12h30 à 13h30 : possibilité de se restaurer sur place (sandwich, une boisson et une pomme pour un faible coût. Les bénéficiaires seront pour « l'association de sauvegarde de l'Hôpital du Blanc ».) ;
- 13h30 à 18h/18h30 : forum des associations ouvert au public, démonstrations, animations. Un largage de parachutistes et une démonstration de voile contact clôtureront cette journée.
- Discours des personnalités.

Il est rappelé aux clubs que le formulaire de demande matériel, etc... doit être très précis.



## X/ Questions diverses

- Banderole de l'OMS : un morceau vierge a été ajouté à la banderole de l'OMS afin que les clubs puissent y faire inscrire le texte pour leur manifestation.  
M. GOURMELIN (Fontgombault) a estimé le coût du retrait des écritures et la pose du flochage souhaité à 90 euros environ.
  
- Les bureaux de la Maison des Sports seront fermés le vendredi 30 mai.
  
- Guy PANOUILLOT souhaiterait provoquer une réunion avec les clubs pour voir ce qui pourrait être fait pour mobiliser les parents pour aider lors de manifestations, déplacements, etc... au sein des clubs.  
Il donne un exemple : Pourquoi ne pas faire payer une cotisation 100 euros au lieu de 50 euros ? Si les personnes s'investissent, une partie ou la moitié de la cotisation leur serait remboursée.  
Les clubs seront interrogés en novembre ou décembre prochain pour savoir s'ils seraient intéressés.
  
- Fanny DENISARD, représentante de l'EFPP, demande s'il y a des personnes qui ont le BAFA ou le BAFD car l'EFPP en recherche pour encadrer dans l'été à venir.  
Alain PASQUER lui propose de contacter Mme Stéphanie JARDIN à la communauté de communes (02 54 28 33 60) car il y a beaucoup de candidatures pour les centres de loisirs qui ne peuvent malheureusement être satisfaites.

Guy PANOUILLOT donne la parole à Alain PASQUER.

Alain PASQUER remercie Guy PANOUILLOT d'avoir permis de présenter les membres de la commission.

Pour la Municipalité, c'est l'O.M.S. qui règle les problèmes parfois difficiles, qui fait les propositions d'équipements après concertation, qui répartit les installations sportives et les différentes subventions (fonctionnement, manifestations). Cette structure enlève à la Municipalité une grosse partie du problème du quotidien.

La Municipalité va donc continuer dans le même sens et dans le même esprit.

La priorité sera donnée aux scolaires, et la gratuité des installations sportives aux scolaires et aux associations.

Cela a un effet positif pour les scolaires et les associations sportives mais il y a parfois une forme de déresponsabilisation du fait que les installations sportives soient gratuites.

Pour information, le coût social (déficit) des piscines du Blanc est de 250 000 euros à l'année. Ce n'est pas neutre dans un budget communal.

Les collectivités de plus haut rang comme le conseil régional, acceptent d'aider dans les investissements à condition d'appliquer la gratuité d'utilisation des installations pour les collégiens et les lycéens.

Les engagements pris par la Municipalité en matière de sports et de loisirs sont :

- essayer de compléter les aménagements des bords de Creuse,
- doter la ville d'un nouveau dojo,
- porter une attention au devenir de l'activité fitness (Brenn'Fitness : relogement à l'avenir car actuellement logement privé),
- songer à réinstaller des activités mal logées ou qui manquent de place,
- requalifier les locaux de l'ancienne base de plein air (sous le viaduc),
- créer une bourse au matériel sportif,
- encourager et soutenir le centre médico sportif,
- gros équipements à construire, à surveiller : la communauté de communes devra assurer la maîtrise d'ouvrage s'il y a une nouvelle piscine ou un nouveau dojo. Ce seront donc des équipements intercommunaux : la gratuité sera appliquée aux utilisateurs (règle du conseil général et du conseil régional).

Alain PASQUER remercie les associations sportives. Il demande aux utilisateurs de veiller à la qualité du maintien en bon état et au respect des installations de façon à ce qu'elles soient bien utilisées. Il y a eu une évolution par rapport au personnel municipal qui n'est plus beaucoup ou pas présent les week-ends car la



Municipalité pense que les associations peuvent assumer cette responsabilité. Aucun personnel ne sera remis les week-ends même si les installations sont dégradées. La Municipalité ne reviendra pas sur cette décision.

Il faut que tout le monde y veille : cela a un coût très important.

Si une nouvelle piscine est construite, il faut compter 4 à 5 millions d'euros.

Compte tenu du contexte national actuel, de la baisse des dotations de l'Etat, et si demain les départements dans la réforme territoriale annoncée disparaissent, qui aidera les communes à financer tel ou tel équipement ? Ce sont des points d'interrogation importants pour la Municipalité.

Il faut faire preuve à la fois de volonté parce que Le Blanc est une ville vraiment sportive puisqu'elle a obtenu le Trophée de la ville la plus sportive de la région Centre en 2011 (commune entre 5 000 et 9 999 habitants). Ce Trophée a été obtenu grâce aux associations sportives, aux personnels. Il n'a pas été acheté.

Alain PASQUER comprend et partage l'inquiétude exprimée sur certaines questions.

Il est solidaire à l'égard du président de l'OMS, de son bureau et du maire-adjoint chargé des sports pour sa grande disponibilité pour aider ses collègues au conseil municipal.

Dès qu'il y a un problème, Alain PASQUER invite les associations à contacter la Municipalité qui saura prendre ses responsabilités.

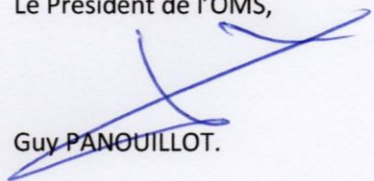
Guy PANOUILLOT reprend la parole et remercie Alain PASQUER.

Le Président de l'OMS réagit à la proposition de créer une bourse au matériel sportif : le comité d'organisation du forum des associations y avait pensé mais l'espace est très limité lors de cette manifestation puisqu'il y a de plus en plus de stands. C'est à y réfléchir malgré tout.

Fin de la réunion à 21h45, suivie du vin d'honneur.

Fait à Le Blanc, le 28 mai 2014

Le Président de l'OMS,



Guy PANOUILLOT.